



Communiqué du 21 mars 2023

Projet immobilier à Hauterive : les associations contraintes de déposer une opposition

Le projet immobilier dit de La Croix d'Or, sur la commune d'Hauterive, impliquerait, s'il venait à être réalisé, la destruction de la quasi-totalité des riches milieux naturels de la parcelle. Des espèces menacées, notamment des orchidées et des reptiles, seraient gravement touchées. Présenté comme une densification urbanistique, le projet ne touche pourtant le vieux bourg d'Hauterive que par l'extrémité ouest. Les organisations attendent des instances cantonales chargées de faire respecter les intérêts et le droit de la protection de la nature davantage d'exigences dans le traitement de tels dossiers, alors que la biodiversité autour de l'espace bâti est devenue si précieuse.

Le projet immobilier de la Croix d'Or, à l'est du vieux village d'Hauterive, menace une zone viticole et naturelle d'une très grande valeur, selon le rapport d'impact des biotopes et espèces protégées. Une orchidée (orchis à odeur de bouc), un criquet (oedipode turquoise), quatre espèces de reptiles (lézard des murailles, orvet fragile, coronelle lisse et vipère aspic) ont notamment été recensés et signalés dans le rapport d'impact. Le caractère buissonnant de la parcelle en fait également un précieux refuge pour de nombreux oiseaux, dont des espèces sur la liste d'alerte nationale (bruant zizi, hypolaïs polyglotte).

Les deux barres d'immeubles projetées et les infrastructures liées feraient disparaître 3'000 m² de boisements et 2'000 m² de biotopes sous protection. Les associations BirdLife Suisse, Pro Natura Neuchâtel et WWF Neuchâtel et ATE-NE ont chacune déposé une opposition. Elles estiment que le projet n'aurait pas dû être validé du fait de la destruction de milieux naturels de valeur, devenus rares sur le littoral neuchâtelois, en plus d'éléments problématiques liés à la mobilité.

Elles rappellent que le droit impose de préserver les biotopes et les espèces protégées. Dans ces conditions, la construction d'immeubles ne saurait avoir priorité sur les intérêts de la nature. A une pesée générale des intérêts non conformes, le projet n'apporte en outre que des mesures de compensation largement insuffisantes.

Le projet, en réalité, n'est pas en phase avec les principes actuels en matière de mobilité. Il favorisera l'utilisation de la voiture à cause de son nombre de places de parc privées démesuré (165 places). Cette mesure provoquera une augmentation notable de toutes formes de nuisances dans un cadre jusqu'ici paisible.

Les espaces verts de qualité proches des agglomérations deviennent de plus en plus cruciaux, non seulement pour leurs valeurs intrinsèques et les services écosystémiques qu'ils rendent à la population, mais aussi pour réduire les impacts du réchauffement climatique.

Les ONG attendent des services cantonaux et communaux une meilleure prise en compte des enjeux liés à la biodiversité et à la mobilité douce, également autour et dans l'espace bâti.

Plus d'infos :

- BirdLife Suisse : François Turrian, Directeur romand,
francois.turrian@birdlife.ch tél. 079 318 77 75
- Pro Natura Neuchâtel : Gaëlle Vadi, chargée d'affaires,
gaelle.vadi@pronatura.ch, 032 724 32 32 ou 077 464 34 59
- WWF-Neuchâtel : Sylvie Barbalat info@wwf-ne.ch 032 969 26 46 (le matin)
- ATE Neuchâtel : Christian Piguet, christian.piguet51@gmail.com